

1

## Projet d'Arrêté royal relatif aux matériaux compostables et biodégradables

Ir Denis POHL

Service Politique de Produits  
DG Environnement



2

## Objectifs du projet d'Arrêté royal (AR)

• Définir les exigences que doivent remplir les matériaux se proclamant:

- Compostables
- Compostables à domicile
- Biodégradables

• Sur cette base permettre (et non promouvoir) une intégration de ces matériaux dans des schémas de traitement alternatif:

- Biodégradation dans le sol
- Compostage (industriel ou à domicile)



.be

3

## Champ d'application

• Tous les matériaux, à l'exception des matériaux conçus pour être dégradé en milieu aquatique

• Matériaux d'intérêt particulier:

- Matériaux utilisés:

- en agriculture: films agricoles, ...
- en horticulture: pots de fleurs, ...
- funéraires: linceul, décoration, ...
- ...



.be

4

## Structure du projet d'AR

• Chapitre 1: Objet et champ d'application

• Chapitre 2: Définitions

• Chapitre 3: Exigences concernant les matériaux

- Compostables (+ annexe I et II)
- Compostables à domicile (+ annexe I et III)
- Biodégradables (+ annexes I et IV) + exclusion des emballages de cette catégorie



.be

5

• Chapitre 4: Marquage et combinaison des matériaux

- Si un élément porte un marquage => tout le produit doit être conforme à ce marquage

- Pour les emballages compostables (conforme à la norme NBN EN 13 432), tous les marquages existants sont reconnus

• Chapitre 5: Démonstration de conformité

- Présomption de conformité
- Démonstration de conformité sur base de rapports d'essais
- Essais réalisés par des laboratoires compétents



.be

6

• Chapitre 6 : dispositions finales

• Annexes:

- Annexe I: Exigences générales pour toutes les catégories de matériaux
  - Contenu en matière organique (min. 50%)
  - Limitation des métaux lourds et substances dangereuses

- Annexe II à IV: Exigences spécifiques pour les différentes catégories
  - Biodégradation
  - Désintégration
  - Qualité des produits finaux (de décomposition)



.be